

CONSEIL MUNICIPAL DU 09 MARS 2011

L'an deux mille onze, le neuf mars, les membres du Conseil Municipal ont été convoqués par Monsieur le Maire, conformément à l'article L 2121.10 du Code Général des collectivités Territoriales pour délibérer sur les affaires ci-après :

N° Délibérations	N°	Thème	Objet de la délibération	N° page
1	12	Garderie	Création emploi garderie	
2	13	Logement Reynaud	Réhabilitation logement Reynaud	
3	14	Tracteur	Vente matériel tracteur	
4	15	Assainissement	Assainissement à Borie	
5	16	Marché	Création d'un marché	

L'an deux mille onze, le neuf mars, à dix huit heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Montcaret se sont réunis au lieu habituel de ses séances, en vertu de l'article L 2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la convocation en date du 02 mars 2011.

Etaient présents : Daniel LACHAIZE, Jean-Thierry LANSADE, Jean-Luc FAVRETTO, Claude ROUCHEYROLLE, Annick KOURLATE, Marie-Pierre POUGET, Franck POURTAL, Hélène GUISSSET, Marie-José GUERIN, Marie-France AUDET, Michel CARPENTIER, Josiane MANZANAS, Jacques BERTHET, Alain BATAÇ

Absent excusé : Florentine N'GAPELE COULIBALY

Procuration : Florentine N'GAPELE COULIBALY à Jacques BERTHET

Secrétaire de séance : Marie-France AUDET

POUR INFORMATION :

Dans le cadre de la Réforme Territoriale, le Maire fait le compte rendu du dernier conseil communautaire où il est présenté un projet de déclaration d'intention visant la refonte du périmètre de la Communauté De Communes (avec le Gurçonnais ? avec Castillon ? avec Ste Foy ?)

Les délégués ont rappelé la logique (réglementaire) de projets qui a animé les élus entre 2002 et 2006 pour créer alors un établissement public de coopération intercommunale qui réponde réellement aux besoins de la population.

Certains ont évoqué la démarche participative qui avait permis d'aboutir au consensus territorial indispensable à un tel projet.

D'autres ont réaffirmé la nécessité de préserver la cohésion, fragile, du territoire et de travailler sur la prospective au niveau des bassins de vie. Une nette opposition à la réforme ou à la validation d'un découpage qui serait imposé à la CDC par la Préfète a été exprimée.

Enfin la plupart des délégués ont déploré un manque d'information, sur la réforme et la CDCI, préjudiciable à une prise de décision responsable qui engage l'avenir.

Ainsi, toute discussion sur le contour géographique avant d'avoir répondu à ces interrogations a été refusée.

Les membres de la CDC ont décidé, l'organisation dans les prochains jours d'une réunion ouverte à tous les conseillers municipaux traitant des enjeux, du calendrier de la réforme et du rôle de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI). Celle-ci permettra de dispenser un niveau d'information identique à tous les élus.

Ensuite il est prévu qu'un débat axé sur les enjeux de développement se tienne dans chaque Conseil Municipal.

Cette démarche sera clôturée par une séance plénière. Sous forme d'assises, cette réunion aura pour objectif de regrouper les avis et propositions Commune par Commune, d'apporter des amendements et de rechercher le consensus.

Le Maire invite tous les membres du Conseil à assister à cette réunion d'information qui sera fixée très prochainement.

ORDRE DU JOUR

EMPLOI A LA Garderie Scolaire

Le Maire rappelle que le contrat CAE de la garderie arrive à son terme le 30 mars prochain. Aussi, il convient de prendre une décision quant au devenir de cet emploi.

Deux possibilités sont envisageables : le Conseil Municipal renouvelle le CAE et le Maire recrute une autre personne, ou bien l'assemblée crée un emploi sur ce poste.

A l'unanimité le Conseil Municipal décide la création d'un poste contractuel pour trois ans pour surveiller et accueillir les enfants de la garderie scolaire, à raison de 17 h 50 par semaine. Cela représente un coût de 12000 e par qui seront prévus au budget primitif 2011.

*Délibération et vote: Création emploi agent technique 2^{ème} classe à la garderie scolaire
Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il est souhaitable de créer un emploi d'agent de garderie.
Les fonctions attachées à cet emploi seraient les suivantes :*

- *Surveillance et encadrement des enfants à la garderie scolaire*

Il précise que cet emploi pourrait être occupé par un fonctionnaire du cadre d'emplois des Adjoints Techniques Territoriaux 2^{ème} classe.

Il propose de modifier le tableau des emplois communaux à compter du 01 avril 2011 pour intégrer la création demandée.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Vu la loi modifiée n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le précédent tableau des emplois communaux adopté par le Conseil Municipal le neuf décembre 2010,

DECIDE :

- A- Les effectifs du personnel communal sont fixés comme suit :*

EMPLOIS	EFFECTIFS	DUREE HEBDO	FONCTIONS	CADRE D'EMPLOIS DES FONCTIONNAIRES POUVANT OCCUPER LES EMPLOIS
SECRETAIRE DE MAIRIE	1	35	-préparation et suivi des décisions du Maire et du Conseil Municipal -finances	SECRETAIRE DE MAIRIE
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 1 ^{ère} CLASSE	1	35	-accueil du public -secrétariat	ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL 2° CLASSE	2	35	-entretien des voies et des chemins -entretien du cimetière -entretien des bâtiments	ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL 2° CLASSE	1	33	-préparation des repas, des menus, des commandes -ménage des locaux	ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL
ATSEM 1° CLASSE	1	34h05	-assistance à l'enseignant classe maternelle -entretien des locaux	ATSEM
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL 2° CLASSE	1	35	-entretien des locaux scolaires	ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL 2° CLASSE	1	22	-surveillance de la garderie scolaire -entretien des locaux Mairie et salle des fêtes	ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL 2° CLASSE	1	17h50	-surveillance et encadrement des enfants à la garderie scolaire	ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL

B- Les crédits nécessaires à la rémunération des agents nommés dans les emplois ainsi créés et les charges sociales s'y rapportant seront inscrits au budget communal aux chapitres prévus à cet effet.

Adopté à l'unanimité

LOGEMENT REYNAUD

Le cabinet A2PR a fait parvenir son projet concernant la réhabilitation du logement Reynaud. Celui-ci a été examiné par la commission des bâtiments.

Ce projet concerne deux logements de type T3 avec au rez de chaussée un grand séjour, une kitchenette, des toilettes et à l'étage deux chambres et une salle d'eau.

Le coût des travaux s'élève à 205 000 € HT

Le Conseil Municipal adopte ce projet et détermine un plan de financement

Délibération et vote : Réhabilitation de l'immeuble Reynaud

Le Maire rappelle au Conseil la décision réhabiliter deux logements dans l'immeuble Reynaud en face de la Mairie.

Le cabinet A2PR, choisi à la réunion du conseil précédent, a fait parvenir le projet étudié en commission des bâtiments.

Il s'agit de deux logements T3 avec en rez de chaussée, un grand séjour, une kitchenette, des toilettes et à l'étage, deux chambres et une salle d'eau.

Le coût estimatif des travaux s'élève à 205 000 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- *Approuve la nécessité des travaux et adopte le projet*
- *Accepte le devis pour un montant de 205 000 € HT*
- *Dit que les travaux commenceront dès l'acceptation du dossier par la PALULOS*
- *Sollicite une subvention auprès de l'état.*
- *Détermine le plan de financement comme suit :*
 - *Montant des travaux : 205 000 €*
 - *Subvention DETR : 41 000 €*
 - *Subvention PALULOS : 15 000 €*
 - *Subvention de la Région : 41 000 €*
 - *Autofinancement : 108 000 €*
 - *TVA : 11 275 €*
 -

Adopté à l'unanimité

TRACTEUR

Suite à la décision de confier les travaux de fauchage des routes à une entreprise privée, il convient de définir la destination du matériel acquis pour réaliser ce travail, à savoir un tracteur Massey Ferguson et une épareuse.

Délibération et vote : Vente matériel d'entretien de voirie

Suite au départ en disponibilité de l'agent chargé de l'entretien des routes et des fossés de la Commune, et à la décision prise au mois de décembre dernier de confier ce travail à une entreprise privée, il convient de définir la destination du matériel acquis pour réaliser ce travail, à savoir :

Un tracteur Massey Ferguson et une épareuse, acquis neufs en 2007.

A l'unanimité le Conseil décide de mettre en vente ce matériel :

- *Le tracteur : entre 32 000 et 35 000 € (rachat 15 500 €)*
- *L'épareuse : 12 000 €*

Adopté à l'unanimité.

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF A BORIE

Le Maire informe l'assemblée qu'un problème d'assainissement non collectif se pose au village de Borie concernant le rejet des eaux usées des habitations. Le SPANC contacté à ce sujet préconise la création d'un fossé le long du chemin rural pour résoudre ce problème. Cependant cette solution présente des désagréments olfactifs et réduirait la largeur du chemin rural. Un autre dénouement est évoqué et deux devis sont présentés.

Le débat s'engage et le Conseil émet un avis défavorable.

Délibération et vote : Assainissement non collectif à Borie

Un problème d'assainissement non collectif se pose au village de Borie quant au rejet des eaux usées des habitants. Le SPANC préconise la confection d'un fossé le long du chemin rural, compte tenu de la présence de nombreux puits à proximité et de l'exigüité des terrains. Il s'avère que cette solution présente des désagréments olfactifs et réduit considérablement la largeur du chemin rural, déjà étroit.

Une solution est évoquée et deux devis ont été demandés :

- *Fossé ouvert : 2 468,01 €*
- *Fossé busé : 3 944,83 €*

A l'unanimité des membres présents, un avis défavorable a été prononcé pour ne pas créer de précédent, et les propriétaires concernés devront épandre leurs eaux usées épurées sur leur propriété.

CREATION D'UN MARCHÉ

Le Maire soumet au conseil la proposition d'une personne souhaitant instaurer un marché tous les vendredis sur la place de la salle de fêtes.

Délibération et vote : Création d'un marché

Le Maire fait part au Conseil d'une demande de création d'un marché tous les vendredis sur la place de la salle des fêtes (légumes, volailles, vins, fromages, poissonnerie, confection).

Le Conseil Municipal émet un avis défavorable à cette requête, jugeant que cela porterait tort aux commerçants déjà installés dans notre Commune.

Refusée à 14 voix Contre et 1 abstention

DEMANDE DE SUBVENTION ACCA CHASSE

Le Maire informe le Conseil que la Société de chasse sollicite la collectivité d'une aide financière pour l'achat d'une chambre froide. Celle-ci est devenue nécessaire à leur activité pour se mettre en conformité avec les dernières règles sanitaires.

Le Conseil Municipal est favorable sur le principe et le montant de cette aide sera défini lors de la commission d'attribution des subventions aux associations.

CHEMIN RURAL EN FACE DE L'ÉCOLE

Le Maire indique au Conseil Municipal qu'il a été destinataire d'un courrier émanant des 8 riverains du chemin rural longeant la voie ferrée en face de l'école, qui stipule le piteux état (nombreuses ornières) de celui-ci, et demandent qu'il soit goudronné.

Le Conseil prend acte de cette demande mais laisse la commission des routes souveraine dans le choix des réparations à apporter à ce chemin.

Monsieur ROUCHEYROLLE, membre de cette commission précise que le budget des routes étant restreint, ce chemin sera réparé mais le goudronnage n'est pas envisageable financièrement cette année.

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le Maire informe le Conseil Municipal que le projet « traitement des boues sur lit de roseaux » à la station d'épuration, a fait l'objet d'une relance concernant la demande de subvention d'Adour Garonne, restée sans réponse depuis plusieurs années.

Il semble que notre Commune ne soit pas prioritaire. En effet, de nombreuses Communes n'ont pas encore commencées leur assainissement collectif, et nous en sommes à la quatrième tranche.

Pour ne pas retarder davantage ces travaux, la commission des finances sera chargée d'étudier la possibilité de financer les projets de la filière boues et la 4^e tranche d'assainissement collectif, sans les subventions de l'Adour Garonne, faute de quoi ces projets devront être repoussés à nouveau.

MEDIA DIFFUSION

Le Maire indique qu'il n'est pas possible d'interrompre le contrat de l'agenda communal compte tenu que les délais de renoncement et de dénonciation n'ont pas été respectés.

CIAS

Le Maire indique que ce syndicat éprouve quelques difficultés du fait de la baisse importante des demandes d'aides ménagères et des restrictions d'heures des caisses de retraite.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE RAMASSAGE SCOLAIRE (SIRS)

Monsieur POURTAL indique que le Syndicat Intercommunal de Ramassage Scolaire (SIRS) a voté son budget et qu'une participation de 2 € par enfant est demandée à chaque Commune.

COMMUNAUTE DE COMMUNES

Finances:

Monsieur LANSADE fait part du compte rendu de la dernière réunion où les chiffres du budget ont été évoqués.

Par ailleurs, il signale la démission de Monsieur COUZINET du poste de vice-président de la CDC, section finances. Cette commission sera reprise par le Président Gilbert DE MIRAS.

Amis de MONTCARET

- 1- Monsieur BELLEMARE animera une journée contes au mois d'octobre 2011
- 2- 8 Mai : quatuor Mascaret se produira à l'Eglise de Montcaret

Marche du cœur

Monsieur BERTHET informe ses collègues que la marche du cœur aura lieu le 02 avril prochain. Départ de la salle des fêtes à 14 h 00. Bienvenue aux bénévoles.

DIVERS

- Monsieur BERTHET propose de réaliser un marquage au sol au carrefour, en bas de la côte de l'Eglise, qui mène au lotissement de la Petite Borie. La rue marquant un net rétrécissement immédiat après le virage, il y a un risque de collisions frontales entre les véhicules.
- Un autre marquage est suggéré pour indiquer la Boîte aux Lettres située devant la Mairie
- Madame GUISET demande des volontaires pour l'organisation des feux de la St Jean
- Pays du Grand Bergeracois : 1,19 € par habitant.

La séance est levée à 21 h 00

Le Maire,

Daniel LACHAIZE	
-----------------	--

Les Conseillers Municipaux,

Jean-Thierry LANSADE		Hélène GUISET	
Jean-Luc FAVRETTO		Marie-France AUDET	
Claude ROUCHEYROLLE		Marie-Pierre POUGET	
Annick KOURLATE		Florentine N'GAPELE COULIBALY	
Josiane MANZANAS		Marie-José GUERIN	
Jacques BERTHET		Alain BATAÇ	
Franck POURTAL		Michel CARPENTIER	

